

Les Lilas, le 8/11/2018

Paul DEVIN
secrétaire général, SNPI-FSU

à

Monsieur le ministre
de l'Éducation nationale

Monsieur le ministre,

Nous avons été alertés, dès la rentrée scolaire, de la nature ambiguë d'un propos tenu par l'association Agir pour l'École.

Au terme d'une enquête auprès de nos collègues, nous devons constater que ce fait est loin d'être isolé. Qu'il s'agisse de mettre en doute la compétence de l'inspecteur en matière de pédagogie de la lecture et de dénigrer les actions de formation que ce dernier met en œuvre, de tenir des propos assignant aux principes du service public la responsabilité des difficultés des élèves ou de transmettre à l'inspecteur des jugements sur l'action des enseignants, ... les agissements inadaptés et inacceptables semblent s'inscrire dans les pratiques de certains intervenants. Leurs propos sont allés jusqu'à prétendre qu'ils sont les relais de l'administration centrale en sous-entendant leur pouvoir de déclencher des interventions ministérielles auprès des recteurs ou des DASEN.

Parfois ce sont les responsables de l'association, eux-mêmes, qui se permettent d'enjoindre les inspecteurs de mettre en œuvre leurs consignes.

Notre organisation syndicale avait déjà demandé le strict respect du principe que vous aviez vous-même énoncé : celui de la liberté pleine et entière des enseignants et des équipes enseignantes de s'engager ou non dans les dispositifs proposés par Agir pour l'École. Vous avez rappelé ce principe aux responsables de l'association. Il serait certainement utile de leur rappeler que notre institution agit en fonction de principes réglementaires qui ne leur permettent pas de confondre leurs demandes avec les obligations des fonctionnaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération.

Paul DEVIN, secrétaire général

